



45 ans à la défense et à
la promotion des droits
des citoyens du Québec à recevoir
des soins et des services
dignes et adéquats

CPM EXPRESS OCTOBRE 2020
POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS
AFFILIÉS
ET LES MEMBRES DE PROTECTION SANTÉ

PROTÉGER NOS COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS

À la suggestion du comité d'usagers du Nord de Lanaudière, le CPM, en collaboration avec un comité de droit de l'Université de Sherbrooke travaille actuellement sur un projet de Charte afin de mieux encadrer et surtout mieux protéger les comités et leurs membres, notamment lorsque l'Administration agit de manière à freiner ou à limiter les rôles des comités prévus à la Loi et si importants pour les usagers.

Ainsi, si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les communiquer dès que possible.

LES PROCHES AIDANT(E)S ENFIN RECONNUS POUR LA 2^E VAGUE

Les usagers et leurs familles en particulier, ont enfin noté un changement de ton et d'attitude envers les proches aidant(e)s de la part du Gouvernement qui accepte enfin la venue d'une personne à la fois pour prendre soin d'une personne hébergée. On conviendra qu'il n'était pas trop tôt.

Dans son mémoire sur le Projet de loi 56 sur les proches aidant(e)s (disponible sur notre site), le CPM a d'ailleurs rappelé au gouvernement l'erreur grave qu'il avait commise en expulsant les proches aidant(e)s au plus fort de la crise, en mars dernier.

SUIVI SUR LES PLAINTES DEVANT LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

Les usagers et les familles qui, avec le CPM, ont porté plainte auprès de la Commission des droits de la personne, pour violation des droits fondamentaux des personnes âgées hébergées et pour les avoir abandonnées durant la Covid, peuvent être rassurés à l'effet que les plaintes suivent leur cours et qu'on attend le feu vert de nos procureurs afin de présenter le dossier. Chaque usager et les familles plaignant(e)s devront remplir un formulaire et une autorisation afin que le CPM et ses procureurs puissent agir pour eux. Le document sera disponible sous peu.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN PERSONNE ET PAR TÉLÉ-CONFÉRENCE

De nombreux comités d'usagers et de résidents ont participé à l'assemblée générale du CPM (mesures de sécurité Covid respectées) tenue le 17 septembre 2020.

Plusieurs constats furent discutés, notamment :

- Les équipements et locaux mis à la disposition des comités sont en général suffisant mais plusieurs ne sont toujours pas équipés des outils élémentaires pour faire leur travail
- Les questions de l'efficacité des plaintes, de l'alimentation et de l'hygiène, pour ne nommer que celles-ci, ne sont toujours pas résolues en de nombreux endroits
- Durant la 1^{ère} vague, les comités ont été empêchés de faire leur travail et encore récemment, l'accès à leurs bureaux n'était pas encore complet
- Le CPM fut présent quelque 200 fois dans les médias entre mars et mai 2020, prenant systématiquement la part des usagers et de leurs familles. Le CPM est encore et toujours la voix des usagers.

L'émission sur internet animée par notre collègue Daniel Pilote connaît un succès toujours grandissant (joignez son émission tous les soirs à 20 h au :

sur le Web <https://zoom.us/j/4508952576> ensuite presser sur *rejoindre l'audio par ordinateur* ou, par téléphone, au 438-809-7799 (code de réunion : 4508952576 #

Merci encore pour votre appui.

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

info@cpm.qc.ca

514-861-5922